

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** PPM-508D-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS06 Tête de mort sur deux tibias

Toxicité aiguë - par contact cutané - catégorie 3 H311 Toxique par contact cutané.



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS07

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS06



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

oxyde de tert-butyle et de méthyle
hexachlorobenzène
chlorpyrifos (ISO)
cis-chlordane
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle
chlorothalonil (ISO)
5-éthoxy-3-trichlorométhyl-1,2,4-thiadiazole
propachlore (ISO)
trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)

· Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxique par contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de provoquer le cancer.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Système de classification:**· NFPA données (gamme 0-4)**

Santé = 2
Inflammabilité = 3
Réactivité = 0

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

· HMIS données (gamme 0-4)

HEALTH	2
FIRE	3
REACTIVITY	0

Santé = *2

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

· Caractérisation chimique: Mélanges**· Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**· Composants dangereux:**

1634-04-4	oxyde de tert-butyle et de méthyle	98,244% w/w
52645-53-1	3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle	0,2703% w/w
1897-45-6	chlorothalonil (ISO)	0,135% w/w
2593-15-9	5-éthoxy-3-trichlorométhyl-1,2,4-thiadiazole	0,135% w/w
118-74-1	hexachlorobenzène	0,135% w/w
5103-74-2	trans-chlordane	0,135% w/w
1918-16-7	propachlore (ISO)	0,135% w/w
1582-09-8	trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)	0,135% w/w

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· Description des premiers secours**· Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**· Indications destinées au médecin:****· Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· Moyens d'extinction**· Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1634-04-4 oxyde de tert-butyle et de méthyle	
EL (Canada)	Valeur à long terme: 50 ppm R
EV (Canada)	Valeur à long terme: 40 ppm
118-74-1 hexachlorobenzène	
EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,002 mg/m ³ Skin; IARC 2B
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,002 mg/m ³ Skin

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	55 °C
· Point d'éclair	0 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	374 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,6 Vol %
Supérieure:	8,4 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	279 hPa
· Densité à 20 °C:	0,74 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 25 °C:	51 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	98,2 %

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

VOC (CE)	98,24 %
Teneur en substances solides:	1,4 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	3.730 mg/kg
Dermique	LD50	998 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	4.113 mg/L (rat)

1634-04-4 oxyde de tert-butyle et de méthyle

Oral	LD50	4.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	23.576 mg/L (rat)

1897-45-6 chlorothalonil (ISO)

Oral	LD50	10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	220 mg/L (rat)

2593-15-9 5-éthoxy-3-trichlorométhyl-1,2,4-thiadiazole

Oral	LD50	1.077 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.700 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5,7 mg/L (rat)

510-15-6 chlorobenzilate (ISO)

Oral	LD50	700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>1.000 mg/kg (lapin)

118-74-1 hexachlorobenzène

Oral	LD50	10.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	3.600 mg/L (rat)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

2921-88-2 chlorpyrifos (ISO)

Oral	LD50	60 mg/kg (souris) 135 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	120 mg/kg (souris) 202 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>200 mg/L (rat)

5103-71-9 cis-chlordane

Oral	LD50	500 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

5103-74-2 trans-chlordane

Oral	LD50	275 mg/kg (souris)
------	------	--------------------

1918-16-7 propachlore (ISO)

Oral	LD50	710 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	380 mg/kg (lapin)

1582-09-8 trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)

Oral	LD50	1.930 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'effet d'irritation.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Toxique

Irritant

· Catégories cancérogènes
· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

1634-04-4	oxyde de tert-butyle et de méthyle	3
52645-53-1	3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle	3
1897-45-6	chlorothalonil (ISO)	2B
510-15-6	chlorobenzilate (ISO)	3
118-74-1	hexachlorobenzène	2B
1582-09-8	trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)	3

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

118-74-1	hexachlorobenzène	R
----------	-------------------	---

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité – catégorie 2

12 Données écologiques

· Toxicité

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	UN1993
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHER MÉTHYL tert-BUTYLIQUE)
· TMD	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHER MÉTHYL tert-BUTYLIQUE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (METHYL tert-BUTYL ETHER, chlorpyrifos (ISO)), MARINE POLLUTANT
· IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (METHYL tert-BUTYL ETHER)
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

· Label · TMD, IMDG	3
 	
· Classe · Étiquette	3 Liquides inflammables. 3
· Groupe d'emballage · DOT, TMD, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (TMD):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle, chlorpyrifos (ISO) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, <u>S-E</u> B
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport: · DOT · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· TMD · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHÉR MÉTHYL TERT-BUTYLIQUE), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

CA/FR

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1**

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

1634-04-4	oxyde de tert-butyle et de méthyle
1897-45-6	chlorothalonil (ISO)
510-15-6	chlorobenzilate (ISO)
118-74-1	hexachlorobenzène

- **Liste canadienne des substances**

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

1634-04-4	oxyde de tert-butyle et de méthyle
1897-45-6	chlorothalonil (ISO)
118-74-1	hexachlorobenzène
2921-88-2	chlorpyrifos (ISO)
1582-09-8	trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)
2675-77-6	chloronebe

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

- **Prescriptions nationales:**

- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**

Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

- **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory

- **Contact:** regulatory@ultrasci.com

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/30/2019 / 1

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 12)

CA/FR

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/30/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/30/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite de la page 11)

CA/FR